

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 2 octobre 2023, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Monsieur Gilbert Turcotte (DM-23-152) demande une dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment complémentaire surpassant la superficie au sol du bâtiment principal et dont la hauteur serait de 7.3 mètres de haut au lieu de 5 mètres tel que prescrit à l'article 12.5.7. du règlement de zonage 2015-03 concernant les normes relatives à un bâtiment complémentaire isolé sur un emplacement résidentiel riverain. La demande porte sur la propriété située au 80 rue Valin.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 15^{ième} jour du mois de septembre 2023

Jimmy Houde
Directeur général